



La Lettre économique

Mars 2021
#36

Depuis un an maintenant, la crise liée à l'épidémie de la Covid-19 a bousculé nos vies. Crises sanitaire, économique, sociale... maintenir à flot son activité demande encore plus d'énergie qu'en temps habituel. Mais que d'innovation et de solidarité au niveau des acteurs de l'économie (CCI, CMA, État, Région, Département, Territoire...) et entre les entrepreneurs eux-mêmes ! Le CBCE en est un exemple concret à Bois-Colombes. Il inaugure ce mois-ci une série de webinaires pour être mieux armé dans cette tempête. A découvrir dès le 19 mars.

Nouveau ! un webinaire avec le CBCE de Bois-Colombes Six clés pour un service commercial structuré

Vendredi 19 mars, de 11h à 12h30, avec Dominique Seguin, directeur général de Kestio, spécialiste en conseil et formation sur la performance et la relation client

Tout entrepreneur a comme objectif n°1 la viabilité financière de sa société avec un triple enjeu autour de la solidité de l'actif commercial, son rendement et enfin sa croissance.

Vos clients pourraient consommer davantage de vos services ? Les nouvelles affaires ne sont pas suffisantes ? Certains de vos commerciaux sont régulièrement en-dessous de leurs objectifs ? Votre CRM* n'est pas renseigné et vous pilotez vos résultats à la fin du match ?

Les entreprises évoquent très souvent les personnes et leurs compétences pour justifier la non-performance commerciale. Pourtant, les causes sont très souvent structurelles.

En participant à cet atelier, vous pourrez observer que quel que soit votre stade de croissance, avoir un système commercial est le meilleur moyen de ne plus subir d'aléas et de reprendre la main sur votre flux de chiffres d'affaires en activant tout le potentiel de vos facteurs internes.

*Customer Relationship Management (Gestion relation client)

ATTENTION : c'est gratuit pour les entreprises de Bois-Colombes

Inscriptions sur : <https://www.helloasso.com/associations/club-bois-colombes-entreprises-cbce/evenements/la-performance-de-votre-organisation-commerciale>

1. Il suffit de choisir le tarif Entreprises de Bois-Colombes
2. Spécifier le code promo : BOISCO2021
3. Un lien de confirmation sera envoyé la veille de l'événement pour vous connecter au webinaire.

Rens. Michel Bacquet : 06 61 52 64 34 / micheljbacquet@gmail.com

Le CBCE, c'est le **Club Bois-Colombes Entreprises** pour ceux qui ne le connaissent pas encore. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre entrepreneurs.

En attendant la reprise des événements que la crise sanitaire a mis en suspens, le CBCE se lance dans le numérique avec **plusieurs webinaires programmés cette année** : accès à la commande publique, gestion du temps, formation des dirigeants, réseaux sociaux et communication sur LinkedIn ou Instagram...

Récemment, le conseil d'administration a renouvelé les **membres de son bureau** : Philippe Toumire devient président, Michel Bacquet et Jérémy Deleuze vice-présidents et Laurence Couason, trésorière et secrétaire.
<http://www.cbce.fr/>

Infos pratiques

Avec la CCI

Un webinaire pour les restaurateurs

Judi 4 mars à 10h : "Cafés, hôtels, restaurants et bail commercial : gérez le paiement et le report de vos loyers". Conférence animée par Séverine Van Mierlo, juriste de la CCI.

Gratuit sur inscription :

<https://webikeo.fr/webinar/restaurateur-et-bail-commercial-gerer-le-paiement-et-le-report-de-vos-loyers>

Stationnement en zone bleue

Un macaron rose pour les commerçants et les salariés



Les salariés d'entreprises et de commerces non-résidant à Bois-Colombes mais exerçant sur ou à proximité d'une zone bleue peuvent désormais bénéficier du **macaron zone bleue spécifique**. Il est valable 1 an et coûte 1 €. Il donne droit à stationner en zone bleue pendant 72 heures d'affilée.

Comment l'obtenir ?

Il est **délivré à l'hôtel de ville et dans les mairies de quartier** sur présentation d'un extrait Kbis de l'entreprise de moins de 3 mois ; d'une attestation sur l'honneur de l'employeur (justifiant que l'employé a un

contrat de travail en cours, qu'il n'a pas de moyen alternatif à la voiture pour venir sur son lieu de travail, que l'entreprise ne possède pas de places de stationnement au sein de son domaine privé) ; de la carte grise du véhicule et de la carte d'identité de son propriétaire. Chaque entreprise pourra se voir attribuer 5 macarons non-résidant.

A défaut de macaron, il faut poser un **disque bleu** sur le pare-brise qui permet de stationner maximum 3 heures (de 9h à 19h tous les jours sauf le dimanche, les jours fériés et au mois d'août).

<https://www.bois-colombes.com/pratique/carte.php#parking>

Avec la région Île-de-France

Le Fonds Résilience prolongé jusqu'au 17 mars

La région Île-de-France et la Banque des Territoires ont créé le Fonds Résilience Île-de-France et Collectivités en partenariat avec 70 collectivités locales, dont Boucle Nord de Seine, en juin 2020.

Destiné à soutenir les TPE, micro-entreprises, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire d'Île-de-France impactés par la crise sanitaire, ce fonds offre une avance remboursable de 3 000 à 100 000 € à ceux qui se sont vu refuser un prêt garanti par l'État (PGE) et/ou un prêt rebond dont le montant obtenu ne suffit pas à couvrir les besoins de trésorerie.

Le Fonds Résilience version 2021

Début 2021, l'ensemble des partenaires s'est remobilisé pour rassembler près de **50 millions d'euros supplémentaires**. Le Fonds Résilience Île-de-France et Collectivités est ainsi ouvert jusqu'au 17 mars. Ce qui permettra aux entreprises franciliennes de maintenir leur trésorerie à flot dans l'attente d'une reprise d'activité durable et sans contrainte.

<https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience/>



Numérique : mode d'emploi

Concours made in 92 de la CCI : deadline le 15 mars

Avis aux dirigeants d'une entreprise de moins de 8 ans, c'est le dernier moment pour s'inscrire au concours «Made in 92» de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Avec une dotation de 40 000 € de prix, n'hésitez pas !

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci92/made-in-92/>



Créer son entreprise avec la CMA

Se faire aider à la création, à la reprise et au développement d'une entreprise est une phase cruciale : la CMA accompagne les porteurs de projet à travers le dispositif régional **Entrepreneur #LEADER**.

Des réunions sont organisées dans ses locaux à Nanterre (17bis, rue des Venêts) : **mardis 9 et 23 mars**. Inscription obligatoire (nombre de places limité !), contactez le 01 47 29 43 81.

<https://www.cma92.fr/>



Pour participer à la formation en distanciel, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat propose une réunion d'information à la création **les mardis de 9h30 à 10h30**, inscription :

<https://www.cma92.fr/fr/creer-reprendre-ceder-son-activite/creer-son-entreprise.html>

ESS : le fonds d'urgence enfin actif

Le secrétariat d'État à l'Économie sociale et solidaire a mobilisé un fonds d'urgence de 30 millions d'euros pour les structures de l'ESS de moins de 10 salariés. Le **réseau France Active** gère le guichet unique, accessible depuis fin janvier.

<https://www.urgence-ess.fr/>

Un chèque numérique

Cette aide de l'État de 500 € est destinée aux entreprises de moins de 11 salariés ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public en novembre 2020, ainsi qu'aux hôtels et hébergements similaires employant moins de 11 salariés, afin de leur permettre de s'équiper en solutions de vente à distance et développer une activité en ligne.

<https://www.francenum.gouv.fr/>

La garantie de prêt France Num auprès des TPE/PME

BPI France lance un nouveau produit de garantie appelé "Garantie de prêt France Num" destiné aux TPE/PME pour leur passage au numérique. Le montant maximal du prêt est fixé à 50 000 € avec un taux de garantie de 80%. Il s'adresse donc plus particulièrement aux très petites entreprises.

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/715-millions-d-euros-pour-accompagner-la-digitalisation-des-entreprises-francaises-51182>

« Ma TPE a RDV avec le numérique »

Le numérique, oui, mais par où commencer ? Et que peut-il réellement apporter à mon entreprise ? Inscrivez-vous gratuitement au MOOC co-animé par la Direccte d'Île-de-France.

<https://idf.direccte.gouv.fr/Inscrivez-vous-au-MOOC-Ma-TPE-a-RDV-avec-le-numerique>

Vu à la télé !

« Connecte ta boîte » sur BFM TV et RMC Story depuis février

Dans cette nouvelle émission, Philippe Bloch et son équipe d'experts viennent en aide à des petites entreprises, commerçants, artisans, et professions libérales, en les accompagnant dans leur transformation numérique.

https://www.bfmtv.com/societe/connecte-ta-boite_DO-202102150001.html

<https://boiscoboutiques.fr/>



boiscoboutiques.fr

Si vous n'êtes pas encore référencé sur la plateforme numérique des commerçants de Bois-Colombes BoisCoBoutiques.fr, vous pouvez en faire la demande avec le formulaire suivant :

<https://bit.ly/BoisCoBoutiques>

Infos pratiques

La CCI 92 déménage à La Défense

Nouvelle adresse : Cœur Défense - Tour A
110, esplanade du Général-de-Gaulle
92931 Paris La Défense Cedex

Depuis le 1^{er} mars, nouveaux horaires également :
accueil sans RDV lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

CMA 92 : un numéro unique d'urgence

0806 705 715

c'est le nouveau numéro d'urgence pour les artisans qui souhaitent joindre un conseiller de la CMA.

Le fonds de solidarité prolongé jusqu'au 30 juin

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales.

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures>

INFO

2021 : quelles aides financières ?

Consultez le site de BPI France qui les recense régulièrement.

<https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/quelles-aides-entreprises-impactees-covid-19>

VISIO

Webinaires

Ressources humaines, financement, numérique, transmission, développement durable... La CCI, la CMA et la BPI proposent de nombreux webinaires.

Avec la CCI :

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/webinars>

Avec la CMA :

<https://www.cma-idf.fr/fr/appui-aux-entreprises/nos-webinaires.html>

Avec la BPI :

<https://bpifrance-creation.fr/webinaires>

Service développement économique et emploi

Hôtel de ville

15, rue Charles-Duflos

92270 Bois-Colombes

Tél. : 01 41 19 83 11

conomie@bois-colombes.com